



DECISION N° 03-2026

OBJET : Avenant n°2 au marché MOE pour la scénographie de l'exposition permanente Plongée sous racines

Le Président du Syndicat Mixte Jean-Henri FABRE,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération n°2021-12 du Comité syndical du 16 décembre 2021 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la Décision n°03-2025 du Président du 3 octobre 2025 attribuant le marché de mission de Maîtrise d'œuvre pour la scénographie de l'exposition permanente Plongée sous racines,

Considérant la nécessité de modifier le contenu des prestations du MOE,

DECIDE

D'arrêter par avenant, l'intégration d'une prestation complémentaire pour la réalisation des illustrations de l'exposition permanente.

Le nouveau montant du marché s'élève désormais à 75 628,35 € HT soit 82 457,05 € TTC, contre 64 787 € TTC suite à l'avenant n°1 et 60 530 € TTC initialement.

A Rodez, le 20 février 2026

Le Président,

Jean-Luc CALMELLY